

Sujet : Procès pour harcèlement d'un ex-directeur d'école supérieure à Caen [EDUC ES]

De : afp-delcom@education.gouv.fr

Date : 23/06/2020 à 21:07

Pour : afp-education-es@education.gouv.fr

Procès pour harcèlement d'un ex-directeur d'école supérieure à Caen

[procès](#) | [éducation](#) | [formation](#) | [enseignants](#)

Caen, France | AFP | 23/06/2020 19:39 UTC+2 | mise à jour le 23/06/2020 21:04 UTC+2

AJOUTÉ TÉMOIGNAGES POUR HARCELEMENT SEXUEL

L'ancien directeur de l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) de Caen comparaît mardi et mercredi en correctionnelle pour harcèlement moral ou sexuel entre 2010 et 2016 face à quinze parties civiles.

"Il m'a dit +Clémence j'ai tout essayé avec toi. J'ai essayé d'être gentil, j'ai essayé d'être méchant mais y a rien qui fonctionne+", a assuré à la barre une professeur des écoles de 29 ans, ancienne étudiante de l'ESPE, une des deux parties civiles accusant Stanislas Hommet, 49 ans, de harcèlement sexuel. La jeune femme a fait état de nombreux courriels envoyés par M. Hommet entre 2012 et 2014 que le prévenu a reconnu comme "tendancieux", avant de s'excuser.

Le tribunal a fait état de trois autres témoignages de harcèlement sexuel dans le dossier. Plusieurs étudiantes ont ainsi assuré s'être retrouvées avec de mauvaises notes après ne pas avoir répondu aux tentatives de séduction de M. Hommet. Ce dernier a indiqué avoir finalement redressé ces notes.

Douze autres personnes physiques parties civiles accusent l'ex directeur de l'ESPE de harcèlement moral.

"Le système Hommet est conçu avec du chantage et de la peur (...), de l'intimidation", a dénoncé à la barre Anne Schneider maître de conférence à l'ESPE, en l'accusant devant le tribunal correctionnel de Caen d'avoir bloqué ses recherches pendant quatre ans.

A la barre les parties civiles ont raconté de subites "mises au placard" ou comment plusieurs d'entre elles avaient été souvent soudainement "humiliées", "dénigrées" en entretien ou publiquement, par un directeur les calomniant, menaçant de les "dégager" après les avoir pour certaines "portées au nues".

Parmi elles, une enseignante, Anne-Marie Cretté, a assuré que M. Hommet avait mis un zéro à trois de ses étudiantes russes, sans la consulter, justifiant ces notes par le fait que ces étudiantes ne "répondaient pas à (ses) attentes".

Une autre enseignante, 59 ans, a raconté qu'il s'était mis à lui "crier dessus" après l'avoir convoquée parce qu'il avait vu de la lumière dans sa salle d'art plastiques jusqu'à 23h. "Il m'a menacé d'un blâme, m'a dit +J'ai su que c'était vous j'ai reconnu votre parfum. D'ailleurs il est agréable votre parfum+", a-t-elle dit.

Stanislas Hommet a reconnu devant les juges des propos "maladroits", "inappropriés", sous le coup de la "colère", une attitude parfois "lâche", mais il a démenti être à l'origine des zéros aux étudiantes russes ou toute volonté de nuire.

Titulaire d'un Capes d'histoire-géographie, Stanislas Hommet avait été suspendu en 2016. Le 4 juin le tribunal administratif de Caen a confirmé sa révocation datant de février 2018 par l'Education nationale.

Il est poursuivi pour harcèlement moral du 1er septembre 2010 au 31 décembre 2016 et harcèlement sexuel par personne abusant de l'autorité liée à sa fonction du 1er septembre 2012 au 31 août 2014.

Le procès, qui a débuté mardi matin, doit se terminer mercredi à la mi-journée. L'université de Caen est également partie civile.

clc/mas/cbn

Identifiant : <http://doc.afp.com/1TY7W5>

[Modifier, suspendre ou supprimer vos alertes mail](#)
[Accéder au document d'origine de cette alerte mail sur AFP Forum](#)

Copyright © Agence France-Presse. Tous droits réservés. Les documents mentionnés sont la propriété de l'AFP et/ou de ses partenaires. AFP et le logo AFP sont des marques déposées de l'Agence France-Presse.